



association pour la prévention de la torture  
asociación para la prevención de la tortura  
association for the prevention of torture

## • COMMUNIQUE

---

# Le film Zero Dark Thirty, une grossière insulte envers les victimes de la torture

**Genève, 11 janvier 2013.** Zero Dark Thirty met en scène, à la façon hollywoodienne, la traque et la mort d'Oussama Ben Laden. Le film repose notamment sur l'idée que les renseignements qui ont conduit la CIA à sa cachette ont été obtenus sous la torture.

Des sénateurs américains, d'anciens agents de la CIA, d'anciens gardiens et prisonniers de Guantanamo, et la CIA elle-même lors d'une déclaration publique peu ordinaire ont affirmé que ce film ne correspondait pas aux faits. Les informations qui auraient permis de retrouver le chef d'Al-Qaïda n'ont pas été obtenues sous la torture. La torture a plutôt entraîné de profondes souffrances et n'a fait que gangréner plus profondément les sociétés concernées.

La réalisatrice, Kathryn Bigelow, a réaffirmé que Zero Dark Thirty est une œuvre de fiction et non un documentaire. Néanmoins, en préambule du film, il est indiqué que l'histoire « s'appuie sur des témoignages directs, tirés d'événements réels ». Les spectateurs ressortent donc de la séance avec l'impression erronée que la torture, telle qu'elle est présentée dans le film, peut être efficace, voire nécessaire, pour lutter contre un ennemi inconnu en cas de menaces à la sécurité nationale.

### Ce qui nous inquiète à propos de ce film

Zero Dark Thirty exploite les sentiments d'angoisse et de peur nés suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Le film met en scène la théorie dite du « [scénario de la bombe à retardement](#) » (qui suppose que l'auteur d'une attaque terroriste imminente ne divulguera les informations permettant de l'éviter que s'il est torturé). Ce « scénario de la bombe à retardement » engendre du suspense, ce qui peut intéresser les scénaristes et les producteurs. Ce qu'il convient de retenir, c'est que l'objectif de ce scénario est de **manipuler les réactions émotionnelles**. Il justifie la torture comme étant un outil au service d'une cause supérieure et nous amène à avoir de l'empathie pour l'auteur des actes, et non pour la victime.

## COMMUNIQUE

Le film Zero Dark Thirty, une grossière insulte envers les victimes de la torture

Les médias et l'industrie du divertissement sont très puissants quand il s'agit d'influencer les perceptions et les valeurs. Nommé aux Oscars, Zero Dark Thirty sera vu par des millions de personnes partout dans le monde. En justifiant et en glorifiant l'usage de la torture, il constitue une grossière insulte envers les victimes de la torture et le mouvement mondial de lutte contre la torture.

En vertu du droit international, la torture est interdite de façon absolue. Elle représente l'un des pires crimes qu'un État peut commettre à l'encontre des personnes sous sa responsabilité. Or, une fois de plus, on nous rappelle qu'il reste beaucoup à faire avant qu'elle ne soit universellement rejetée, de la même façon que le génocide et l'esclavage.

Par conséquent, si vous voyez ce film, gardez en tête ces simples faits au sujet de la torture :

- **La torture ne peut jamais être juste.** Non seulement elle blesse profondément les victimes, dont un grand nombre est souvent innocent de tout crime, mais elle a aussi un effet toxique sur les sociétés qui la tolèrent.
- **La torture est illégale.** Il s'agit d'un crime passible de peines sévères partout dans le monde. Il n'existe aucune exception à l'interdiction absolue de la torture conformément au droit international, même en cas de conflit ou d'instabilité.
- **La torture est un moyen inefficace et non fiable d'obtenir des informations.** Il a souvent été observé que les victimes de torture avouent tout et n'importe quoi, simplement pour que la douleur cesse. Et quand bien même l'information obtenue serait vraie, il n'y a aucun moyen de la vérifier, ce qui en fait donc un outil d'interrogatoire absolument inutile. De surcroît, ces actes restent inadmissibles et illégaux.

*Nous serons heureux de pouvoir répondre à toutes vos questions. Contactez Matthew Sands, Conseiller juridique ([msands@apt.ch](mailto:msands@apt.ch)) ou Rosita Ericsson, Responsable de la communication ([ericsson@apt.ch](mailto:ericsson@apt.ch)). Tel. + 41 22 919 21 70, [www.apt.ch](http://www.apt.ch)*